



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 56588

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante qui règne actuellement au nord du Kivu, en République démocratique du Congo. En effet, d'après des informations recueillies auprès de correspondants locaux, il semblerait que la région de Kanyabayonga connaisse depuis un mois un état de crise à la limite du conflit armé, dû à des offensives d'unités « rwandophones » contraignant les populations à l'exil par de multiples pillages et occupations d'équipements sociaux, comme les dispensaires des religieuses de Kasando. Désormais, il semblerait que ces troupes extérieures soient en train de contourner la zone tampon tenue par la Monuc par le lac à Vitshumbi, pour atteindre les localités de Butembo et de Beni. En ce début janvier, la situation se révélerait très précaire dans cette région pour plus de 150 000 personnes qui ne peuvent rester dans leurs habitations la nuit du fait de l'insécurité ambiante et des exactions commises par ces troupes de « mutins rwandophones », dont l'état-major serait implanté à Kirumba. Selon des témoignages concordants sur place, la « zone tampon » serait quasi inexistante puisqu'elle n'empêcherait pas ces éléments armés d'être approvisionnés en munitions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles actions il envisage de mener afin de tenter d'obtenir que le Conseil de sécurité des Nations unies donne suite à la recommandation du Parlement européen visant à la mise sur pied d'une nouvelle mission de l'Union en République démocratique du Congo. Il pourrait ainsi s'agir d'une opération sur le modèle d'Artémis, afin de contribuer à la sécurité de l'est du pays, notamment dans la zone frontalière avec le Rwanda.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56588

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 906